



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mercredi 29 mai 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Michel BOURNEZ - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

ENGAGEMENT – COUPE DE FRANCE 2024/2025

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales) : Clôture des engagements le 15 Juin 2024.

OUVERTURE – CANDIDATURE JEUNES

Les possibles candidatures Jeunes sont ouvertes pour les compétitions **U18R, U17R, U16R, U15R, U14R, U13R et U18F R1**

- ➔ Ouverture le 17 Mai 2024
- ➔ Clôture le 4 Juin 2024

1- MASCULIN

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 25928238 : R2 groupe A : LA CHARITE – AVALLON du 10 mars 2024

La commission prend connaissance des procès-verbaux de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 21 mars et de la Commission Régionale d'Appel du 19 avril 2024 : **la commission sportive prend connaissance de la décision : « confirmation de la décision dont appel par adoption des motifs ».**

Match n° 25927828 : R3 groupe B : COULANGES LES NEVERS – SNID 2 du 19 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 23 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

Match n° 26631040 : R3 groupe D : JURA LACS – TRIANGLE D'OR du 30 mars 2024

La commission prend connaissance des procès-verbaux de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 4 avril et de la Commission Régionale d'Appel du 19 avril 2024 : **la commission sportive prend connaissance de la décision : « confirmation de la décision dont appel par adoption des motifs ».**

Match n° 25931377 : R3 groupe E : VAL DE LOUE – AUDEUX/PELOUSEY/POUILLEY LES VIGNES du 12 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 23 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision donnant la perte du match par pénalité au club de AUDEUX/PELOUSEY/POUILLEY LES VIGNES (-1 pt, 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de VAL DE LOUE (3 pts, 3 buts).

Match n° 25917934 : R3 groupe E : BESSONCOURT/ROPPE/LARIVIERE – EXINCOURT TAILLECOURT du 12 mai 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 23 mai 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision donnant la perte du match par pénalité au club de BESSONCOURT/ROPPE/LARIVIERE (-1 pt, 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club d'EXINCOURT TAILLECOURT (3 pts, 3 buts).

JEUNES

1.2 – CHAMPIONNATS

Match n°26311670 U18 R1 Laser Game Evolution : STADE AUXERRE – VESOUL du 16 Mars 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de VESOUL.

La commission donne match perdu au club de VESOUL (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de STADE AUXERRE (3pts ; 3 buts).

Les arbitres n'ont pas été prévenus. Frais de déplacements à la charge du club de Vesoul

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

Match n° 27953086 : U18IS groupe C : ROUGEGOUTTE - NOIDANAIS du 26 mai 2024

La commission prend connaissance du mail du club de Rougegoutte envoyé au club adverse et à l'arbitre qui déclare le terrain de Chaux impraticable.

La rencontre n'ayant aucune incidence pour le classement, elle ne sera pas reprogrammée.

2- FEMININE

SENIORS

2.1 – REGIONAL 2 FEMININE

Match n°27731461 : Régional 2 Féminine : Poule Elite : AUXERRE STADE – JS LURE du 26 mai 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de JS LURE.

La commission donne match perdu au club de JS LURE (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de AUXERRE STADE (3pts ; 3 buts).

Amende : 80 Euros pour forfait déclaré

5- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

HERICOURT S. GX : amende de 20 Euros (½ Finale Coupe BFC Futsal match n°28152279)

GJ RUDIPONTAIN : amende de 20 Euros (U15IS groupe C match n° 27965273)

**Le Président Commission
Régionale Sportive**



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et 3de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football